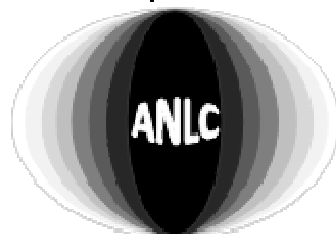


REPUBLIQUE DU BENIN



AUTORITE NATIONALE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

RAPPORT DE LA JOURNEE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

9^{ème} EDITION

Décembre 2014

INTRODUCTION

Le lundi 08 Décembre 2014, la salle de conférence de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) a accueilli les manifestations officielles de la 9^e édition de la journée nationale de lutte contre la corruption sur le thème : « *Corruption et impunité au Bénin : Que faire?* ». Cette journée a réuni les membres du gouvernement, des institutions de la République, les représentants des ministères, les membres du corps diplomatique et consulaire, les responsables des organisations de la société civile dans son ensemble.

Ces manifestations qui ont connu l'appui du PNUD à travers la production d'affichettes, de banderoles et de spots de sensibilisation sur la petite corruption en milieu sanitaire, ont pour objectif de réaffirmer l'engagement des structures de lutte contre la corruption à œuvrer pour l'effectivité de l'application des sanctions en général et des sanctions disciplinaires en particulier en vue d'une impunité zéro dans l'administration publique.

Le présent rapport qui se veut une synthèse des différents temps forts des manifestations officielles, s'articule autour de quatre (04) principaux points:

- le premier point rend compte de la cérémonie d'ouverture ;
- le deuxième, porte sur la présentation de la communication sur le thème de la journée ;
- le troisième fait la synthèse des interventions des participants après la présentation de la communication
- le quatrième et dernier point retrace les éléments d'appréciations apportés par le communicateur et le Président de l'ANLC aux différentes préoccupations des intervenants.

I- De la cérémonie d'ouverture des travaux

La cérémonie d'ouverture des travaux a démarré à 09h30 minutes et a connu l'intervention de trois (03) personnalités.

Dans son mot de bienvenue aux participants, Monsieur Guy OGOUBIYI, Président de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), a tenu à remercier tous les ministres de la fonction publique qui, depuis 2006, ont œuvré pour l'organisation de la journée nationale de lutte contre la corruption chaque année. Il a ensuite présenté sa vive reconnaissance à tous les acteurs actifs dans le domaine de la lutte contre la corruption dont le travail a permis au Bénin, de connaître des avancés (80^e rang occupé au plan mondial) significatifs selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International rendu public par cette organisation dans son rapport du 03 décembre 2014.

Cette intervention a été suivie de celle de Monsieur EL HADJ FALL, Conseiller Economique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Bénin), agissant en lieu et place de la Représentante Résidente empêchée. Dans son allocution, il a d'abord fait observer que le thème de la journée interpelle la conscience de tout le monde avant de citer quelques méfaits de la corruption. En parlant ensuite de l'impunité, il a affirmé qu'elle brise l'élan des acteurs qui s'investissent dans la promotion de la bonne gouvernance, réduit au silence les voix qui réclament la justice, anéantit le courage des personnes intègres et permet à la corruption de se propager et de se perpétuer. Pour lutter efficacement contre cet état de chose, il a rappelé l'appui du PNUD aux efforts du Gouvernement du Bénin à travers divers programmes. Il a aussi ajouté que l'impact de ces programmes ne sera ressenti que si les activités sont accompagnées par une répression exemplaire des faits de corruption. Il a fini son intervention en affirmant que la rencontre est une occasion pour approfondir la réflexion sur les pistes à explorer en vue de renforcer l'arsenal juridique et institutionnel pour atteindre les objectifs poursuivis par les politiques et stratégies de lutte contre la corruption au Bénin.

Le Ministre en charge de la Fonction Publique qui est la troisième et dernière personnalité à intervenir, est revenu sur les éditions passées avant de souligner que c'est l'occasion pour les acteurs de lutte contre la corruption d'évaluer leurs actions, en vue de prendre des options évolutives pour l'avenir. Il a mis en exergue les conséquences de la corruption avant de relever les actions engagées par le Chef de l'Etat et son gouvernement pour combattre ce fléau. Ce qui a justifié selon lui, le saut qualitatif fait par le Bénin dans le classement réalisé par Transparency

International sur la base de l'indice de perception de la corruption. Toutefois, il a fait remarquer que cette avancée encourageante, ne doit pas amener à baisser la garde. Il a poursuivi son intervention en indiquant que toutes les composantes de la nation doivent jouer leurs rôles ; le gouvernement en premier, vers qui tous les regards sont tournés. Dans ce cadre, il a affirmé que l'Etat continuera à mettre les dispositifs en place. Au niveau de son ministère, il a assuré que tout est mis en œuvre pour une bonne organisation des concours d'entrée à la fonction publique, et une gestion efficace des Conseils de discipline. Pour finir, il a invité les organisations de la société civile à continuer à jouer leur rôle de veille.

Après cette phase protocolaire, l'assistance a eu droit à deux (02) présentations : la première sur le thème de la journée et la seconde sur le rapport d'analyse des dossiers relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires dans l'administration publique béninoise.

II- CONTENU DES PRESENTATIONS

II-1 Communication sur le thème : « Corruption et impunité au Bénin : que faire ? »

Cette communication a été présentée par M. Christophe A. ATINMAKAN, Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de deuxième classe de Lokossa.

Dans la première partie de sa communication, le magistrat ATINMAKAN a fait l'historique de la corruption et mis en relief l'impunité dont bénéficient les auteurs de faits de corruption au Bénin.

Dans la deuxième partie, le communicateur a relevé les obstacles à la répression des faits de corruption ou autres infractions connexes au Bénin.

Dans la troisième partie de sa présentation, M. ATINMAKAN a proposé quelques approches de solution visant à inverser la tendance actuelle marquée par l'impunité au sein de l'administration publique béninoise.

A la suite de la communication, le Président de l'ANLC est intervenu pour attirer l'attention des participants sur les conséquences de l'impunité des faits de corruption sur la paix sociale. En effet, le Président de l'ANLC a rappelé que le classement sans suite des dossiers transmis à la justice ne met pas fin aux poursuites. Il a continué en

affirmant que l'imprescriptibilité des crimes économiques ou l'avènement de nouvelles règles de procédures peut amener à reconsidérer ces dossiers. Ce qui pourrait être source de troubles sociaux. Ainsi, dans le souci de garantir la paix au Bénin, il a souhaité que les faits soient poursuivis convenablement ; quitte à ce que les proches du pouvoir qui auraient été condamnés puissent bénéficier de la grâce présidentielle ou de l'amnistie.

L'intervention du Président de l'ANLC a été suivie de la présentation, par Monsieur Agapit Napoléon MAFORIKAN, Rapporteur de l'ANLC, en charge du Secrétariat Permanent, du Rapport d'analyse des dossiers relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires dans l'administration publique béninoise.

II-2 Présentation du Rapport d'analyse des dossiers relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires dans l'administration publique béninoise.

La présentation faite par le Rapporteur de l'ANLC a été articulée autour des points ci-après :

- Rappel du contexte et fondements juridiques de l'action ;
- Résultats issus de l'analyse des dossiers ;
- Quelques implications pour l'ANLC dans l'application des sanctions disciplinaires ;
- Recommandations à l'attention du Gouvernement ;
- Bilan global de l'action.

Globalement, le rapport a mis en exergue le niveau des procédures, le nombre de Conseils de discipline créés, les sanctions disciplinaires prononcées, le niveau d'exécution des sanctions, le nombre de procédures non ouvertes et le nombre de poursuites judiciaires engagées ou non engagées durant la période 2013- 2014.

A la fin de cette présentation, le Président de l'ANLC a repris la parole pour faire constater la non application des textes, et appeler les autorités compétentes à l'action. Il a ensuite procédé au lancement de la distribution des plaquettes du Rapport édité. Ainsi, chaque participant aux manifestations officielles de la journée nationale de lutte contre la corruption a pu recevoir une copie du rapport. Aussi, les affichettes de

sensibilisation sur les méfaits de la petite corruption en milieu sanitaire éditées par le PNUD-Bénin en partenariat avec l'ANLC ont-elles été distribuées aux participants.

III- INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS

La synthèse des interventions se présente sous trois volets : les interventions sous forme de contributions (A), les interventions sous forme de questions (B) et enfin, des apports sous forme de propositions à l'endroit de l'ANLC (C).

A- Les interventions sous forme de contributions

- Explication de certaines notions de la communication telles que « arrêt simple » et « arrêt de rigueur » ;
- Nécessité d'une collaboration efficace entre l'IGSEP et le Ministère en charge de la fonction publique ;
- Défaut de centralisation des documents dans l'administration ;
- Défaut de spécification des sanctions à appliquer aux fautes ;
- Souhait de voir l'ANLC évoluer vers une conduite beaucoup plus pratique et réelle dans la sanction des fautes.

B- Les interventions sous forme de questions

Les participants lors de leur intervention ont posé plusieurs questions formulées comme suit :

- Quelles sont les actions à entreprendre pour une lutte efficace contre la corruption ?
- Quelles sont les raisons de la non application des textes ?
- Le code de déontologie suffit-il à sanctionner efficacement ou à freiner l'élan de certaines personnes ?
- Quelle est la place des organes de contrôle dans la lutte contre la corruption ?
- Pourquoi le retard des grosses de justice bloque l'évolution normale d'un conseil de discipline ?

C- Les interventions sous forme de propositions faites à l'endroit de l'ANLC

La principale proposition qui est faite aux responsables de l'ANLC est de compiler ou de mettre dans un même document, le discours du Ministre en charge de la fonction publique, l'intervention du Président de l'ANLC et la communication du Magistrat. Ce document pourra être publié ou distribué à l'occasion de la 10^{ème} édition de la Journée Nationale de Lutte contre la Corruption.

D- Apport d'éléments d'appréciation de la part du Communicateur

Dans son intervention, le communicateur est revenu sur certains points de sa communication :

- le code de déontologie cité comme approche de solution, doit prévoir et sanctionner clairement et individuellement les comportements déviants ;
- les rapports produits par les organes de contrôle doivent être exploités ;
- le conseil de discipline n'a pas besoin d'une grosse de justice pour traiter un dossier disciplinaire ;
- une volonté politique forte pourra réprimer efficacement la corruption ;
- l'objectif est de diminuer la corruption car il serait illusoire de prétendre l'éradiquer.

E- Apport d'éléments d'appréciation de la part du Président de l'ANLC

Dans son intervention, le Président de l'ANLC est revenu sur certaines préoccupations des participants. Il a fini par exposer les stratégies de lutte adoptées par l'ANLC après une analyse de ce qui se faisait par les structures de lutte qui existaient. Ces stratégies tournent autour de deux (02) approches :

- **Approche inclusive** : l'ANLC se doit de travailler avec les organisations de la société civile mieux implantées sur le territoire et les organes de contrôle qui maîtrisent mieux les faits de corruption ;
- **Approche citoyenne** permettant d'intégrer chaque citoyen au centre du dispositif de lutte contre la corruption à travers sa responsabilisation en tant qu'acteur et non spectateur passif.

Le Président de l'ANLC a insisté sur la nécessité de mettre un terme à l'impunité pour l'efficacité de la lutte contre la corruption au Bénin. Il n'a pas manqué de souligner le travail en cours de réalisation entre l'ANLC et les ministères en vue d'édicter les Guides des Usagers. Dans ce cadre, les guides des usagers de huit (08) ministères sont déjà prêts et seront vulgarisés, sur divers supports et suivant différents canaux dans les semaines à venir, selon le Président de l'ANLC.

Le Rapporteur de l'ANLC a pris la parole pour informer les participants de la disponibilité d'un numéro vert (**81 00 00 08**) et de site web (**www.anlc.bj**) au niveau de l'ANLC. Aussi, a-t-il indiqué la position géographique de l'institution.

Conclusion

La 9^{ème} édition de la Journée Nationale de Lutte contre la Corruption s'est bien déroulée et a permis de se convaincre de l'adéquation de la procédure des sanctions disciplinaires pour lutter efficacement contre l'impunité au Bénin

La priorisation de cette procédure permettra de lutter efficacement contre les faits de corruption et contribuera ainsi à décourager les auteurs de ces actes.

Fait à Cotonou, le 10 décembre 2014

Le Secrétariat Permanent de l'ANLC

ANNEXES

1. Discours du Président de l'ANLC
2. Discours du Conseiller Economique du PNUD-Bénin
3. Discours du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et Institutionnelle
4. Discours du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des Droits de l'Homme
5. Communication sur le thème : « Corruption et impunité au Bénin : que faire ? »
6. Rapport d'analyse des dossiers relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires dans l'administration publique béninoise (présentation PowerPoint)

